

Le Premier Ministre

Paris, le **03 NOV. 2021**

Monsieur le Président, *Cher Richard*

Conformément à l'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui prévoit la remise au Parlement d'une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de cette même loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de cette loi, vous voudrez bien trouver ci-joint, le **huitième envoi** qui couvre la période comprise entre le **11 octobre et le 17 octobre 2021**.

Ce point d'étape comprend deux volets :

- un rapport de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire ;
- un rapport sur les résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération. *et de ma faible amitié*


Jean CASTEX

Monsieur Richard FERRAND
Président de l'Assemblée nationale
Député du Finistère
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75007 PARIS



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Rapport au Parlement

Impact du passe sanitaire sur l'activité des secteurs concernés

Point n° 8 – du 11 au 17 octobre 2021

L'article 11 de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire dispose que « jusqu'au 31 octobre 2021, le Gouvernement remet au Parlement une évaluation hebdomadaire de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la présente loi, en intégrant notamment une évaluation de la perte de chiffre d'affaires liée à l'application de ces dispositions, ainsi que des résultats en matière de lutte contre la propagation de l'épidémie de covid-19 des dispositifs mis en œuvre en application du même I et des articles 2 et 12 de la présente loi ».

Le présent document établit un **huitième point d'étape** (du 11 au 17 octobre 2021) de l'impact économique de l'extension du passe sanitaire aux activités mentionnées au I de l'article 1^{er} de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 précitée, c'est-à-dire :

- aux activités de loisirs ;
- aux activités de restauration commerciale ou de débit de boissons, à l'exception de la restauration collective, de la vente à emporter de plats préparés et de la restauration professionnelle routière et ferroviaire ;
- aux foires, séminaires et salons professionnels ;
- aux déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux ;
- sur décision motivée du représentant de l'Etat dans le département, lorsque leurs caractéristiques et la gravité des risques de contamination le justifient, les grands magasins et centres commerciaux, au-delà d'un seuil défini par décret, et dans des conditions garantissant l'accès des personnes aux biens et services de première nécessité ainsi, le cas échéant, qu'aux moyens de transport.

1 - Approche proposée

Le passe sanitaire doit être présenté pour accéder à certains établissements recevant du public. Initialement limité aux discothèques et aux lieux accueillant plus de 1 000 personnes, le passe sanitaire a été étendu le 21 juillet aux lieux de loisir et de culture rassemblant plus de 50 personnes, puis depuis le 9 août à de nouveaux secteurs : restaurants, cafés, hôpitaux, trains et autocars longue distance...

L'introduction du passe sanitaire, après une première phase d'adaptation temporaire, devrait avoir un effet limité sur l'activité des entreprises¹. L'effet concerne surtout les secteurs où la consommation s'anticipe peu. L'impact semble déjà logiquement diminuer avec le temps, par l'adaptation des acteurs et l'augmentation du taux de vaccination.

L'estimation de l'impact économique de l'introduction du passe sanitaire est délicate, étant donné que cet impact dépend très directement de l'adaptation des comportements des consommateurs, à la fois dans leurs habitudes de consommation et dans leur choix vaccinal. Par ailleurs, il est encore plus délicat d'estimer ce qui se serait passé si le passe sanitaire n'avait pas été introduit (quels comportements de précaution de la part des consommateurs, quelle persistance de l'épidémie). Néanmoins, les données relatives à la consommation qui sont disponibles en quasi-temps réel peuvent apporter une première indication de la tendance, même si ces données sont incomplètes et ne couvrent pas l'étendue de l'activité économique des secteurs étudiés.

La méthodologie proposée repose sur un calcul simple de « double différence » reflétant : (i) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors d'une période de référence juste avant l'introduction du passe ; (ii) l'écart des dépenses du secteur lors de la semaine considérée par rapport à celles lors de la même semaine en 2019 afin de corriger des variations saisonnières.

Cette méthode vise à court terme, et en l'absence de dégradation de la conjoncture liée à d'autres facteurs, à mettre en lumière l'effet du seul passe sanitaire sur l'activité.

Afin de corriger de potentiels effets conjoncturels qui ne seraient pas liés au passe sanitaire, les évolutions des dépenses totales (et éventuellement de quelques secteurs non affectés par le passe) sont également prises en considération.

Ces évolutions chiffrées sont récapitulées dans un tableau et seront accompagnées de commentaires qualitatifs (voir partie 2).

Une annexe présente une comparaison des données de paiements par carte bancaire avec les indices de production dans les services de l'Insee, en prenant pour exemple le secteur des restaurants, pour donner une idée des biais existants dans les données de paiements par carte bancaire.

Fréquence de mise à jour : La mise à jour des estimations dépend de la transmission des données par le groupement des cartes bancaires qui s'effectue entre J+8 et J+11. **Par exemple, les données concernant la semaine du 23 au 29 août ne seront disponibles qu'entre le 3 et le 6 septembre.** L'actualisation est effectuée hebdomadairement, en fonction des transmissions par le groupement².

2 - Suivi hebdomadaire des paiements par carte bancaire CB et remontée des organisations professionnelles

Tableau – mise en place du passe sanitaire

Date	Jusqu'au 20 juillet	A partir du 21 juillet	A partir du 9 août	A partir du 30 août
Public concerné	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes majeures	Toutes les personnes dont l'âge est égal supérieur à 12 ans

¹ A titre illustratif, une estimation moyenne de l'impact sur le chiffre d'affaires, pour 60 % de la population vaccinée et un taux de renoncement de 25 % pour la population non vaccinée, est d'environ 10 %.

² À noter que la transmission peut parfois être interrompue en raison de problèmes techniques rencontrés par le groupement.

Lieux concernés	Grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons, discothèques.	Extension à toutes les activités culturelles, sportives et de loisirs.	Extension aux cafés, restaurants, centres commerciaux de 20 000 m ² (sur décision du préfet en raison de ses conditions sanitaires), hôpitaux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, trains et cars pour les trajets de longue distance.	
Jauge	Tous les événements dont le public dépasse les 1 000 personnes.	Tous les événements ou lieux recevant au moins 50 personnes.	Abandon des jauges, contrôle généralisé	

Note de conjoncture de l'Insee

Dans son [point de conjoncture publié le 7 septembre](#), l'Insee soulignait que « le commerce, l'hébergement-restauration et les services de transport, l'activité pourrait avoir été affectée en août par l'instauration du passe sanitaire, mais de façon ponctuelle et modérée. ». Plusieurs indicateurs sont mobilisés par l'Insee :

- Les données de carte bancaire : l'Insee indiquait qu'elles « suggèrent que le passe sanitaire aurait eu un impact temporaire dans certaines activités de loisirs, un impact modéré et sans doute également transitoire dans les restaurants, et pas d'impact dans les transports. Ces effets, quand ils sont décelables, sont néanmoins sans commune mesure avec les chutes drastiques d'activité enregistrées lors des précédentes vagues épidémiques ». Un encadré était consacré à la mesure des impacts du passe sanitaire via ces données CB.
- Les requêtes sur Google : l'Insee « distingue fin juillet et début août des inflexions à la baisse pour [les champs « restaurant » et « cinéma »], sans toutefois pouvoir les associer avec l'instauration du passe sanitaire, dans la mesure où les requêtes associées à ces mots-clés étaient déjà orientées à la baisse les semaines précédentes ; de plus, elles semblent repartir à la hausse fin août ».
- Le climat des affaires dans les services : l'Insee notait qu'il restait au-dessus de sa moyenne de long terme mais s'était tassé pendant l'été, ce qui pouvait refléter des inquiétudes face au passe sanitaire, ou plus largement à la quatrième vague.

Dans sa [note de conjoncture publiée le 6 octobre](#), l'Insee mentionne peu l'impact du passe sanitaire (5 fois contre 24 dans son point du 7 septembre, malgré un encadré dédié au tourisme) **soulignant ainsi en creux son effet limité sur l'économie nationale**. Elle souligne néanmoins qu'en août « les dépenses des résidents en restauration, spécifiquement, apparaissent moins dynamiques que l'ensemble des dépenses touristiques, en lien probable avec l'instauration du passe sanitaire ». L'Insee s'appuie essentiellement sur les données de carte bancaire, indiquant que « [dans] la restauration, les montants de transactions CB apparaissent [...] très dynamiques en juillet 2021. Ils sont également en hausse en août 2021, mais légèrement en retrait, probablement en lien avec l'instauration du passe sanitaire ». Enfin, l'institut constate qu'en septembre « l'évolution des transactions par carte bancaire CB [...] se redresse légèrement dans la restauration ».

L'Insee estime que la branche « Hébergement et restauration » a connu un recul de son niveau d'activité, comparé à la période d'avant crise, de 11 pt en août par rapport à juillet, en lien avec une consommation des ménages qui reculerait de 9 pt dans cette branche. La branche « Autres activités de services » (qui inclut une grande partie des activités de loisirs, arts et spectacles) verrait quant à elle un recul de 3 pt en activité en août et d'1 pt en consommation. Pour ces deux branches, le niveau de juin serait dépassé dès septembre et l'activité de ces deux branches

continuerait de se redresser au 4^e trimestre. L'impact sur les branches du commerce et des transports ne serait pas clairement discernable en août, même si les transports resteraient à un niveau d'activité dégradé, et que le commerce aurait vu un recul temporaire de la consommation des ménages en juillet (principalement dû aux moindres ventes d'automobiles et d'habillement ; on peut l'interpréter comme un contrecoup après les fortes hausses liées aux réouvertures en mai-juin).

Estimations puis prévisions Insee du 6 octobre - écarts au quatrième trimestre 2019, en %

Activité	Juin	Juillet	Août	Septembre	4 ^e trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	0	-1	-2	-2	-1
Transports et entreposage	-12	-8	-7	-8	-8
Hébergement et restauration	-25	-16	-27	-17	-9
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-14	-10	-13	-12	-8
Consommation des ménages	Juin	Juillet	Août	Septembre	4 ^e trimestre
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-3	-5	1	1	1
Transports et entreposage	-35	-22	-16	-16	-10
Hébergement et restauration	-16	-11	-20	-17	-10
Autres activités de services (dont arts et spectacles)	-11	-9	-10	-9	-4

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire depuis le 21 juillet

Les dépenses par carte bancaire ont baissé dans les établissements qui ont mis en place le passe sanitaire dès le 21 juillet. Ce fut le cas dès la semaine du 19 au 25 juillet pour les cinémas, tandis que pour la plupart des activités de culture et de loisirs (les zoos, aquariums, parcs d'attractions et cirques, et dans une moindre mesure les théâtres et concerts), la baisse s'est produite la semaine suivante soit du 26 juillet au 1^{er} août.

Dans le détail, les dépenses par carte bancaire en cinéma ont nettement chuté la semaine du 21 juillet, à -47 % par rapport à la même période en 2019, soit un niveau nettement inférieur à l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire. Si les dépenses dans les « clubs, activités et attractions sportives et camps de vacances » sont restées dans l'intervalle des variations observées sur la période pré-passe sanitaire (du 21 juin au 18 juillet 2021), celles dans les « aquariums, zoos, parcs d'attraction et cirques » ont été légèrement inférieures à la borne inférieure de cet intervalle.

Après cette baisse initiale, on observe un rebond des dépenses par carte bancaire (hormis pour les cinémas), à partir de la semaine du 26 juillet au 1^{er} août ou de celle du 2 au 8 août selon les secteurs, puis une stabilisation à partir de la semaine du 9 au 15 août. Le niveau d'activité retracé par les données CB est, dans la plupart des secteurs, supérieur à celui d'avant-crise à la même période.

Pour les clubs et activités sportives, les dépenses fluctuent autour d'un niveau bien au-dessus de celui d'avant-crise. Elles semblent suivre un cycle mensuel, avec une baisse des dépenses en fin de mois et un rebond en début de mois suivant (dans les données en écart à la même période de 2019) ; la baisse observée fin juillet après l'instauration du passe sanitaire est équivalente à celles observées fin août et fin septembre, permettant de relativiser d'autant plus l'impact du passe sanitaire. Ainsi, les semaines du 4 au 10 octobre et du 11 au 17 octobre, on observe une hausse des dépenses par rapport à la semaine précédente, à +49 % de leur niveau de 2019 à la même période (+10 pt par rapport à la semaine précédente). C'est le niveau le plus élevé atteint depuis plus de quatre mois.

La saisonnalité mensuelle est moins visible pour les dépenses dans les **aquariums/zoos/parcs d'attraction**, qui évoluent en dents de scie depuis plus d'un mois, fluctuant autour de leur niveau pré-passe sanitaire. La semaine du 11 au 17 octobre, elles bondissent fortement, atteignant +43 % de leur niveau de 2019 à la même période (après +4 %, +7 % et +27 %). Globalement, les **dépenses dans ces deux secteurs restent bien au-dessus de leur niveau à la même période en 2019.**

Après avoir légèrement baissé fin juillet, **les dépenses dans les théâtres et concerts progressent irrégulièrement depuis début août.** La semaine du 11 au 17 octobre elles dépassent pour une deuxième semaine consécutive leur niveau de 2019 à la même période (+7 % après +3 %) ; elles ont été restées sous leur niveau de 2019 à la même période depuis début juillet.

Pour le **cinéma**, les dépenses par carte bancaire avaient baissé avant l'instauration du passe sanitaire et avaient poursuivi leur baisse après l'instauration du passe, atteignant la semaine du 9 au 15 août un point bas à -49 % par rapport à la même période en 2019, pour ensuite rebondir nettement. **Depuis fin août, elles connaissent une évolution heurtée** autour de leur niveau aux mêmes périodes en 2019, ce qui pourrait en partie refléter le calendrier de sortie des films. **La semaine du 11 au 17 octobre, elle était en baisse, à -27 % de leur niveau de 2019** à la même période après -20 % et -10 % les semaines précédentes.

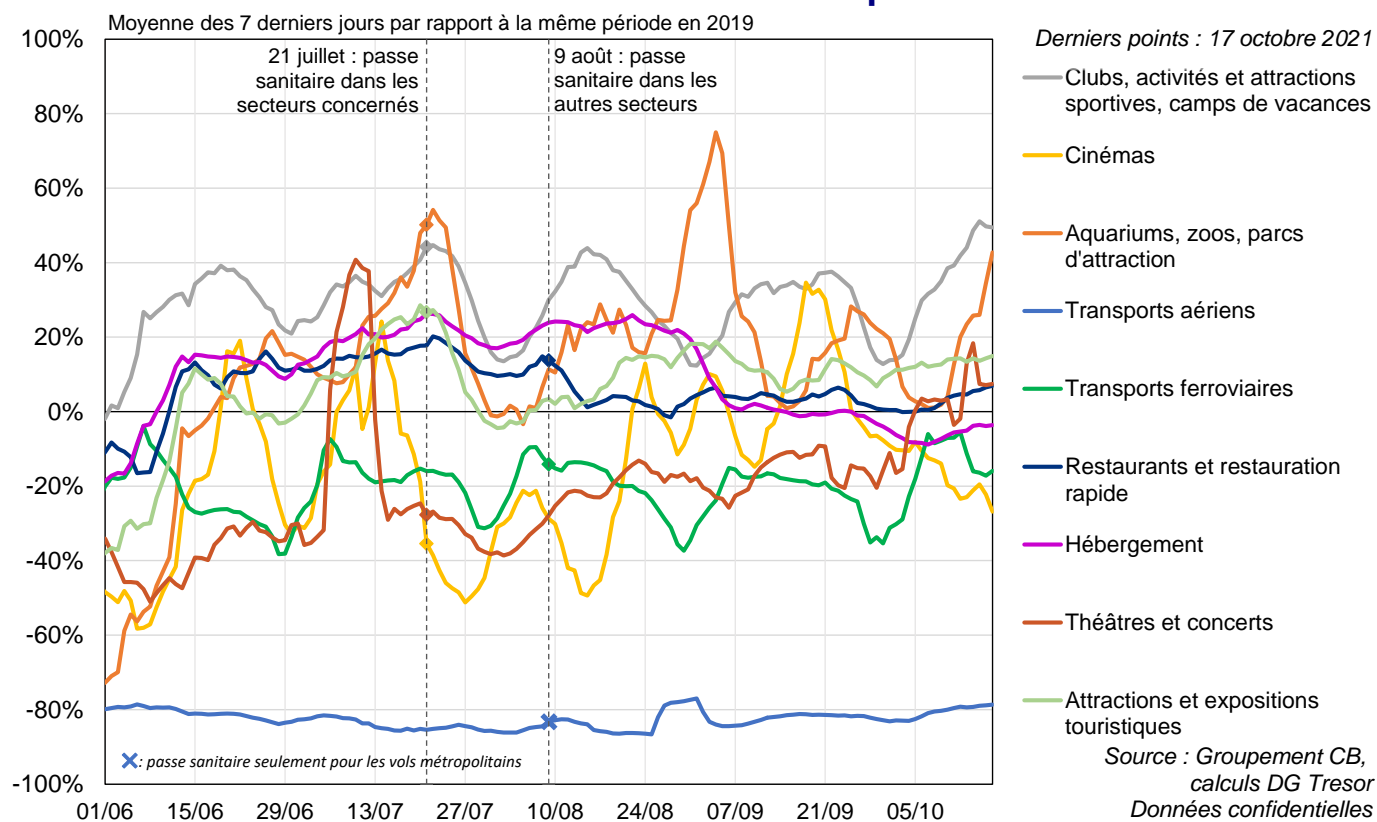
Le **rebond des dépenses** dans ces secteurs suggère ainsi qu'au moins une partie de la baisse de la consommation liée à l'instauration du passe sanitaire n'est que passagère et que **les ménages s'adaptent progressivement aux mesures sanitaires en vigueur**, comme ça avait été le cas pour les précédents types de restrictions. Cette adaptation se voit à la fois dans la progression de la vaccination, et dans le nombre de tests réalisés.

Consommation dans les établissements concernés par la mise en place du passe sanitaire le 9 août

Dans les **transports** de voyageurs, on observe une baisse environ une semaine après l'entrée en vigueur du passe (du 16 au 22 août), baisse qui s'est poursuivie la dernière semaine d'août, avant un rebond la semaine du 30 août au 5 septembre ; les dépenses sont relativement stables depuis. **La semaine du 11 au 17 octobre, les dépenses en transports sont quasi-stables, à -14 % de leur niveau de 2019** à la même période, **mais au-dessus de leur niveau pré-passe sanitaire** (-2 pt par rapport à la semaine précédente après +7 pt et +0 pt) ; cette progression est due principalement aux transports ferroviaires. Les dépenses en **transports aériens** sont restées à des niveaux très bas sur toute la période, sans impact visible du passe sanitaire (dont l'extension n'a affecté que les trajets internes à la métropole, les autres vols étant soumis à d'autres exigences) ; cependant, il faut souligner la grande différence entre ces données CB et les données de flux de passagers du transport aérien, qui montrent une reprise beaucoup plus nette pendant l'été – cf. focus *infra*.

Pour la **restauration**³, concernée par la mise en place du passe sanitaire à partir du 9 août, on observe une **baisse des dépenses la semaine du 9 au 15 août** suite à l'instauration du passe, **puis une relative stabilité depuis**. Durant la semaine du 11 au 17 octobre, les dépenses augmentent à nouveau légèrement (+3 pt par rapport à la semaine passée après +4 pt), **et continuent d'évoluer au-dessus de leur niveau de 2019** à la même période (à +7 %) mais en-dessous de leur niveau durant la période de référence pré-passe sanitaire (qui était à +14 %).

Montant des paiements par CB par type de commerce - zoom sur les secteurs soumis au passe sanitaire



NB : les périmètres des agrégats « Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances » et « Restaurants et restauration rapide » sont légèrement différents de ceux des agrégats « Colonies, camps de vacances ou activités sportives » et « Restaurants », précédemment utilisés. Un agrégat « Théâtres et concerts » a par ailleurs été rajouté.

³ L'analyse a été modifiée pour ne concerner que les restaurants et la restauration rapide ; la restauration collective et les cafés/bars/boîtes de nuit/discothèques ont été enlevés de l'agrégat « restauration ».

Total des dépenses par carte bancaire

Alors que les dépenses totales par carte bancaire, tous secteurs confondus, étaient stables les deux premières semaines d'août, supérieures d'environ 18 % à leur niveau en 2019 à la même période, elles ont ensuite légèrement baissé. **Depuis la mi-août, les dépenses totales par carte bancaire sont quasi-stables** à +/-3 pt autour de +10 % de leur niveau en 2019 à la même période. **La semaine du 11 au 17 octobre**, les dépenses totales se situent à **+15 % de leur niveau de 2019** à la même période (elles sont stables par rapport à la semaine précédente).

Dans l'ensemble, il devient difficile de distinguer, dans les données récentes, un impact du passe sanitaire. Cet impact a soit disparu, soit est plus faible que les fluctuations de court terme. Les dépenses dans la plupart des secteurs concernés ont retrouvé voire dépassé leurs niveaux pré-passe sanitaire. Seule la restauration n'a pas montré de net signe de rebond et n'a pas encore regagné les niveaux de dépense pré-passe sanitaire. De même, le secteur culturel, et notamment le cinéma, reste en cumulé durablement en-deçà des résultats réalisés en 2019, les dépenses dans les théâtres et concerts ne semblant regagner que très lentement leurs niveaux antérieurs.

Remontées des organisations professionnelles (au 20 octobre)

Les organisations professionnelles des secteurs affectés par la mise en place du passe sanitaire remontent **des retours contrastés de son introduction, que ce soit en termes sectoriels, géographiques ou de taille**. Certaines baisses semblent ainsi corrélées à une faible couverture vaccinale locale. Des données consolidées des organisations professionnelles peuvent toutefois encore manquer, ce qui ne permet pas de tirer toujours des conclusions étayées. Par ailleurs, ces remontées n'ont un recul que d'une semaine pour plusieurs des secteurs mentionnés. Les points mentionnés ci-dessous sont donc à considérer le plus souvent comme une représentation des ressentis des acteurs.

- **Des baisses d'activité liées à l'introduction du passe sanitaire sont ainsi mentionnées** par les acteurs de la **restauration**, en cohérence avec les données de carte bleue. Une enquête menée par le secteur après la mise en place du passe montre l'hétérogénéité forte de son impact, en fonction des zones et de la typologie de service. Les restaurants de chaînes seraient par exemple les plus touchés par l'obligation faite à la clientèle de justifier d'un passe sanitaire dans les centres commerciaux où ils sont installés. La mise en place du passe sanitaire a entraîné un ralentissement de l'activité du secteur en France. En effet, avant sa mise en place, le mois d'août suivait une tendance proche de celle de 2020. L'activité a ensuite ralenti sur les deux semaines suivantes, avant de reprendre sur la dernière semaine d'août. Au global, depuis la réouverture du 9 juin dernier et jusqu'au 31 août, la reprise du secteur se confirme avec une croissance des réservations de +10% par rapport à la même période en 2020 (données TheFork), portée par la reprise du tourisme et l'ouverture des frontières.
- Les représentants des **centres commerciaux** concernés estiment également que l'introduction du passe sanitaire a pu entraîner une baisse de fréquentation supérieure à 15% la première semaine, alors que ceux des **casinos** mentionnent actuellement une chute moyenne de 35% de la fréquentation par rapport à la même période en 2019, davantage marquée dans les territoires ruraux moins vaccinés. Dans le champ des loisirs, les **petits parcs d'attraction**, qui ont davantage de visites d'opportunité, seraient également touchés, ainsi que **certaines loisirs en intérieur** (salles d'escalade par exemple). Les **salles de sport** feraient face à un nombre accru de résiliations d'abonnement depuis la mise en place du passe sanitaire (jusqu'à un triplement), le mois le plus important pour observer les effets sur ce secteur étant toutefois septembre. Enfin, dans le champ de la culture, les **cinémas** enregistrent des pertes importantes qui avaient commencé avant la mise en place du passe sanitaire. De la semaine 29 jusqu'à la semaine 36, la baisse des entrées hebdomadaires par rapport aux semaines

équivalentes de 2019 ne se résorbe que partiellement, oscillant entre -51 % (semaines 30 et 32) et -16 % (semaine 34). Après quelques semaines de divergence avec les données carte bleue en août (du 16 au 22 puis du 30 août au 5 septembre notamment), les données de billetterie, qui reflètent précisément la réalité de la fréquentation, laissent entrevoir une amélioration : du 13 au 19 septembre (semaine 37), pour la première fois depuis mi-juillet, la fréquentation est supérieure à celle de 2019 (+8 %). Mais cette amélioration a été de courte durée : la fréquentation des salles de cinéma est de nouveau inférieure à celle de 2019, à hauteur de -8 % en semaine 38 (du 20 au 26 septembre) et surtout de -28 %, -13 % et -26 % en semaines 39 (du 27 septembre au 3 octobre), 40 (du 4 au 10 octobre) et 41 (du 11 au 17 octobre). Les **établissements patrimoniaux nationaux** ont enregistré depuis la mise en place du passe sanitaire des pertes importantes par rapport à 2019 qui avaient commencé avant la mise en place du passe sanitaire (-55% pour la semaine du 19 au 25 juillet, contre -49 % les deux semaines précédant la mise en place du passe). Les données de fréquentation des semaines suivantes jusqu'au 17 octobre témoignent d'une chute des fréquentations d'ampleur stable par rapport à 2019 (oscillant entre une baisse par rapport à 2019 de -40 % semaine 41, du 10 au 17 octobre, et -57 % semaine 37, du 13 au 19 septembre).

- **A l'inverse, certains secteurs ne constatent pas d'effet du passe sanitaire**, et citent au contraire **les effets positifs, permettant de rassurer leur clientèle et facilitant la reprise de leur activité (événementiel professionnel, traiteurs)**. Concernant les **traiteurs**, le « passe sanitaire » est en effet perçu comme une excellente mesure pour la sécurité de tous qui a permis de déclencher la demande cet été même si celle-ci est jugée encore insuffisante par manque d'événements reposant sur les touristes internationaux. On note un bon niveau d'acceptation du passe sanitaire au niveau des salariés, cependant cette mesure a été difficile à mettre en place vis-à-vis des salariés qui ont dû recourir aux tests lorsqu'ils n'étaient pas vaccinés. Concernant **l'événementiel**, les professionnels portent également un regard favorable sur le passe sanitaire qui, selon eux, permet de restaurer la confiance des exposants et visiteurs. Il est toutefois difficile d'indiquer précisément dans quelle mesure (quantitativement) le passe sanitaire contribue au retour des participants sur les événements, qui n'est pas encore revenu à son étiage. Se classent également dans cette catégorie les secteurs tels que les **locations saisonnières, les entreprises du voyage, les secteurs de la thalassothérapie ou du thermalisme, la majorité des grands parcs ou discothèques**. L'hôtellerie a pu voir de son côté une baisse des réservations en juillet, à la suite des annonces de la mise en place d'un passe sanitaire, mais qui ont repris en août.

Tableau – évolution des dépenses par carte bancaire⁴

Secteurs (établis grâce à une classification des établissements où ont lieu les paiements par CB)		Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Du 30 août au 5 septembre 2021 (g)	Du 6 au 12 septembre 2021 (h)	Du 13 au 19 septembre 2021 (i)	Du 20 au 26 septembre 2021 (j)	Du 27 septembre au 3 octobre 2021 (k)	Du 4 septembre au 10 octobre 2021 (l)	Du 11 septembre au 17 octobre 2021 (m)	Intervalle de variation au cours de la période de référence	Différence entre la dernière semaine et la période de référence
Transport et entreposage	09-août	-18%	-21%	-12%	-12%	-14%	-19%	-19%	-12%	-14%	[-26% ; -12%]	4
<i>Transports aériens</i>	09-août	-83%	-78%	-84%	-82%	-81%	-82%	-83%	-80%	-79%	[-85% ; -82%]	4
<i>Transports ferroviaires</i>	09-août	-22%	-36%	-19%	-17%	-20%	-24%	-29%	-7%	-16%	[-34% ; -16%]	6
Restaurants et restauration rapide	09-août	14%	1%	4%	5%	5%	2%	0%	4%	7%	[11% ; 17%]	-7
Aquariums, zoos, parcs d'attraction	09-août	22%	33%	69%	4%	14%	27%	7%	4%	43%	[10% ; 34%]	21
Clubs, activités et attractions sportives, camps de vacances	21-juil	31%	20%	20%	35%	34%	28%	15%	39%	49%	[25% ; 37%]	18
Cinémas	21-juil	-12%	-12%	6%	-5%	32%	-2%	-10%	-20%	-27%	[-19% ; -5%]	-15
Théâtres et concerts	21-juil	-14%	-18%	-23%	-14%	-11%	-15%	-15%	3%	7%	[-34% ; 39%]	21
Attractions et expositions touristiques	21-juil	12%	14%	17%	11%	8%	11%	11%	14%	15%	[-1% ; 23%]	3
Sous-total des montants payés par CB pour les secteurs étudiés	/	0%	-8%	-2%	-2%	-2%	-6%	-8%	-2%	-1%	[-5% ; 4%]	-1
Total des montants payés par CB	/	9%	7%	12%	13%	13%	6%	6%	15%	15%	[0% ; 18%]	6

Source : GIE CB, calculs DG Trésor

* les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à tous les vols achetés par les Français, incluant les vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire mais par d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période. Les données de paiement par carte bancaire pour les vols peuvent différer sensiblement des données de trafic – cf. focus infra.

À noter : Les écarts à 2019 sont à interpréter avec précaution :

- les données portent exclusivement sur les transactions CB (carte bancaire CB chez des commerçants CB, en commerces physiques ou en ligne), soit quasi exclusivement sur des transactions de résidents français en France. Ces données excluent donc les paiements de résidents étrangers en France ou des résidents français à l'étranger. Cela affecte les données en écart à 2019 à la hausse : elles sont rehaussées par le fait que les Français restent davantage en France qu'à l'accoutumée, et y effectuent des dépenses, sans refléter en revanche les moindres venues de

⁴ Pour une raison de place, sont seulement indiquées dans ce tableau les huit dernières semaines de données disponibles. Les nombres en rouge correspondent aux baisses significatives des dépenses par carte bancaire, c'est-à-dire des niveaux inférieurs à ceux observables dans l'intervalle de variation de la période de référence.

touristes en France (cf. dossier « Durant l'été 2020, les dépenses touristiques en France des résidents ont retrouvé leur niveau de l'an passé » de la Note de conjoncture de l'Insee du 6 octobre). Ce biais est plus fort pour les achats liés au tourisme (dont hébergement-restauration) : voir les précisions supra pour le secteur de la restauration.

- Par ailleurs, le paiement par CB a augmenté depuis le début de la crise sanitaire, au détriment d'autres moyens de paiement, en particulier les espèces. À niveau de dépenses totales donné, cet effet rehausse les dépenses par CB en 2021 de l'ordre de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 ; cet effet est variable au cours du temps et selon les types d'établissements. Enfin, certains paiements correspondent à des réservations en vue d'une consommation ultérieure.

Ces deux écueils sont a priori pris en compte dans la double différence utilisée ici, où l'on compare deux écarts successifs à 2019.

En revanche, l'amplitude de variation sur la période de référence incite à considérer ces résultats avec prudence.

Focus sur le secteur de l'aérien et remontées de la DGAC (au 17 octobre)

Les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien et les données sur le trafic aérien apportent des informations complémentaires et peuvent donc différer.

- Le trafic aérien concerne la fréquentation et donne ainsi une indication de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Il faut souligner que seuls les vols aériens métropolitains sont soumis au passe sanitaire ; les vols en direction / en provenance de l'international et de l'outre-mer sont soumis à d'autres protocoles sanitaires en vigueur depuis une plus longue période.
- Les dépenses par carte bancaire peuvent apporter une indication partielle du chiffre d'affaire du secteur aérien, qui dépend des fréquentations mais aussi des prix (à trajet équivalent) et de la composition des trajets (hausse de la part des vols métropolitains relativement moins chers comparés aux vols internationaux, baisse des vols d'affaires, etc.) ; l'utilisation d'avares accumulés depuis un an et demi et le décalage entre l'achat du billet et le vol peuvent aussi induire des différences entre les dépenses par carte bancaire et les données sur le trafic aérien. Enfin, les dépenses par carte bancaire dans le transport aérien correspondent à une partie des achats de billets d'avion depuis la France (seule une partie des achats en ligne est incluse, selon la localisation et le système de paiement), incluant une partie des vols en direction de l'international et de l'outre-mer qui ne sont pas concernés par l'instauration du passe sanitaire.

Ainsi les données sur le trafic aérien métropolitain peuvent apporter une vision plus adéquate de l'impact du passe sanitaire sur l'utilisation des transports aériens en métropole. Les données présentées ci-dessous sont extrapolées par la DGAC à partir de données partielles.

D'après la DGAC, la **baisse observée de la fréquentation les premières semaines de septembre** est surtout à imputer à une moindre reprise des vols d'affaires que lors de la rentrée 2019.

Tableau – évolution du trafic aérien

	Période de référence - du 21 juin au 18 juillet 2021 (a)	Du 9 au 15 août 2021 (d)	Du 16 au 22 août 2021 (e)	Du 23 au 29 août 2021 (f)	Du 30 au 5 septembre 2021 (g)	Du 6 au 12 septembre 2021 (h)	Du 13 au 19 septembre 2021 (i)	Du 20 au 26 septembre 2021 (j)	Du 27 septembre au 3 octobre 2021 (k)	Du 4 au 10 octobre 2021 (l)	Du 11 au 17 octobre 2021 (k)	Intervalle de variation au cours de la période de référence	Différence entre la dernière semaine et la période de référence
	en écart à la même période en 2019											[semaine la plus basse-semaine la plus haute]	(k - a)

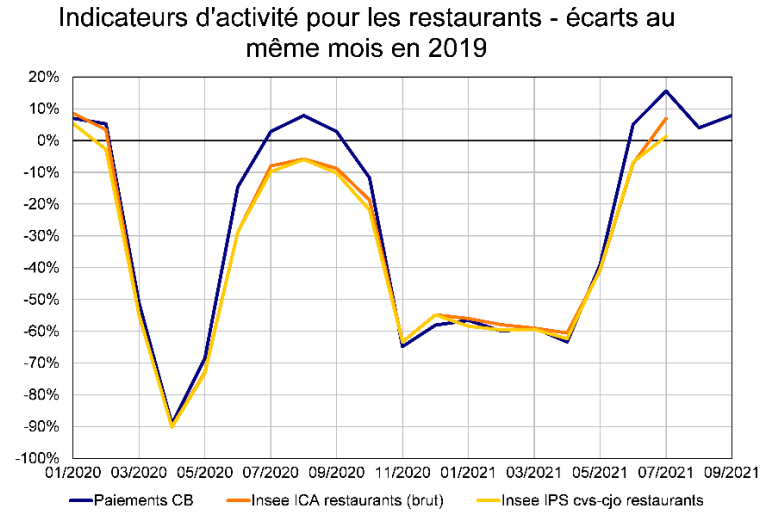
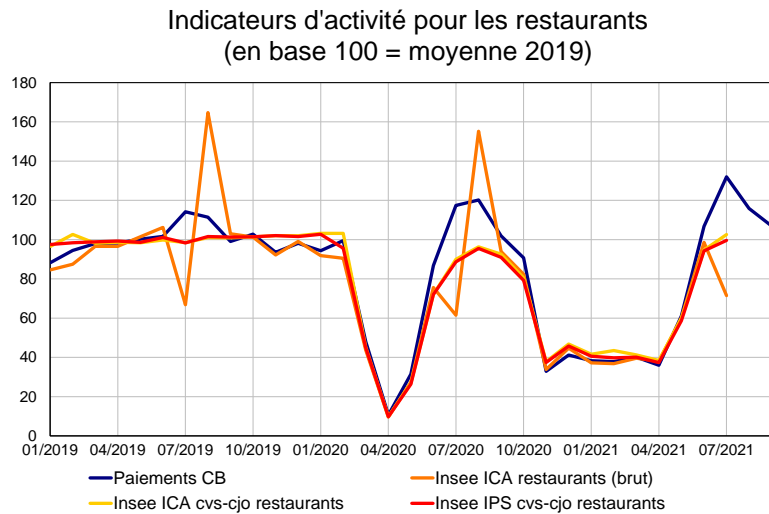
Nombre de passagers – vols intérieurs métropolitains	-31%	-14%	-14%	-12%	-21%	-22%	-24%	-24%	-26%	-25%	-25%	[-24% ; -42%]	+6
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	---------------	----

Source : DGAC, calculs DG Trésor

Annexe : comparaison avec l'indice de production dans les services de l'Insee – l'exemple de la restauration

Les données de carte bancaire peuvent être comparées aux données mensuelles des indices de production (IPS) ou de chiffre d'affaires (ICA) dans les services, publiées par l'Insee⁵. Ces indices donnent une image beaucoup plus précise et complète de l'évolution de l'activité, car ils s'appuient sur des données fiscales (TVA), mais ils sont disponibles plus tardivement (environ 2 mois après la fin de chaque mois). L'écart entre les données CB et ces données de l'Insee sur des champs correspondants, et l'évolution de cet écart, donne une idée des incertitudes sur les données CB, liées en particulier aux moindres dépenses des touristes étrangers en France, et à la surutilisation des cartes bancaires au détriment des espèces depuis le début de la crise ; mais également aux variations de prix, ainsi qu'au fait que la comparaison aux mois de l'année de référence (2019) ne constitue qu'un moyen imparfait de corriger des variations saisonnières (CVS) et des jours ouvrables (CJO).

La dernière publication des données de l'Insee, le 30 septembre 2021, porte jusqu'au mois de juillet 2021. Elles apparaissent plutôt bien corrélées aux paiements par CB, même si des écarts non négligeables apparaissent chaque année au cours des mois d'été, que ce soit avec ou sans correction des variations saisonnières et des jours ouvrés.



⁵ [Séries](#) des indices chiffres d'affaires (ICA) dans les services sur le site de l'Insee, que l'Insee calcule à partir des déclarations mensuelles de TVA ; et [publications](#) sur les indices de production dans les services (IPS), qui sont les indices de chiffre d'affaires déflatés par des indices de prix, pour tenir compte de l'inflation. Les ICA et IPS sont disponibles soit « bruts », soit corrigés des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO), ce qui rend mieux compte du niveau sous-jacent de l'activité. Les données couvrant le mois d'août 2021 seront publiées par l'Insee le 29 octobre.

Notes de lecture :

- Graphique de gauche, en niveau : en janvier 2020, les paiements par carte bancaire représentent 94 pour cent d'un mois moyen de 2019, contre 92 pour le chiffre d'affaire mesuré par l'Insee, 103 pour la même métrique mais corrigée des effets saisonniers et de jours ouvrés, et 103 également une fois corrigé des variations de prix (indice de production).
- Graphique de droite, en évolutions : en janvier 2020, les paiements par carte bancaire augmentent de 7 % par rapport au mois de janvier 2019, contre 9 % pour le chiffre d'affaire mesuré par l'Insee, 7 % pour la même métrique mais corrigée des effets saisonniers et de jours ouvrés, et 5 % également une fois corrigé des variations de prix (indice de production).
- Attention : dans le graphique de gauche, les fortes variations à la baisse en juillet et pour une partie à la hausse en août concernant les indices de chiffre d'affaire sont un artefact des données TVA, lié au calendrier d'enregistrement par les comptables. Celui-ci est neutralisé dans les indices corrigés des variations saisonnières, mais aussi dans le graphique de droite, qui compare des mois de juillet et d'août entre eux.

Par rapport aux chiffres de l'Insee, les paiements par CB semblent surestimer le niveau d'activité dans la restauration d'environ 6 pts en moyenne, mais avec de fortes variations au cours de la période ; la surestimation monte jusqu'à environ 12-15 points pendant l'été, saison où les touristes étrangers font plus particulièrement défaut. Ainsi, l'IPS de la restauration en juillet 2021 (CVS-CJO) est identique à son niveau moyen de 2019, alors que les paiements par CB dans les restaurants sont supérieurs de 16 % à leur niveau de juillet 2019.

Le fait de s'intéresser aux variations mensuelles de ces indicateurs d'un mois sur l'autre (ce qui se rapproche de ce que l'on observe pour juger de l'impact du passe sanitaire) diminue fortement le « biais », sans toutefois complètement l'annuler. Ainsi, l'écart absolu moyen entre les variations mensuelles des dépenses CB (en écart au même mois de 2019) et les variations mensuelles des IPS (en écart à la moyenne de 2019) n'est que de 4 points ; cet écart est resté toujours inférieur à 10 points depuis début 2020 ; il a été de 5 pt en juillet 2021, 1 pt en juillet 2020, 2 pt en août 2020, et de moins d'1 pt en septembre 2020. **On peut donc estimer que les évolutions mesurées avec les données de CB entre juillet 2021 et août 2021, puis entre août 2021 et septembre 2021, seront proches des évolutions mesurées avec les données plus complètes de l'Insee.**

Dans l'ensemble, la comparaison avec les données de l'Insee pour le secteur de la restauration tend à valider la méthode utilisée dans le tableau de bord. Il faut toutefois noter que les biais devraient être variables selon les secteurs, en fonction notamment de la plus ou moins grande fréquentation par des touristes étrangers, et par les changements de modes de paiements induits par la crise.



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COVID-19

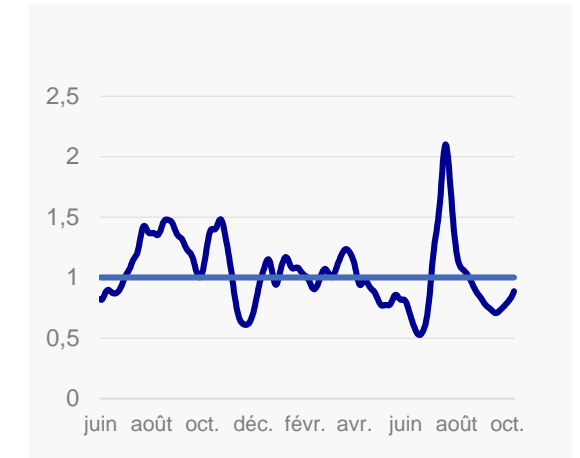
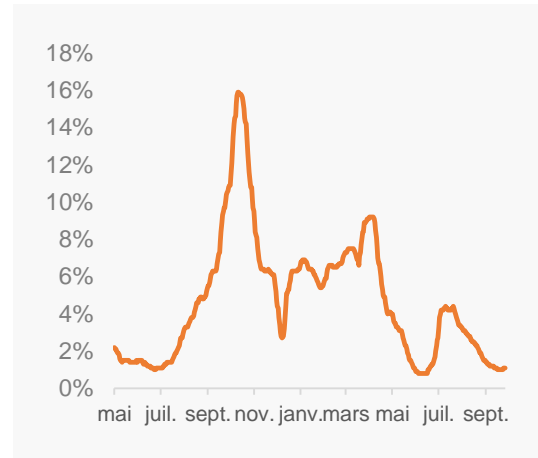
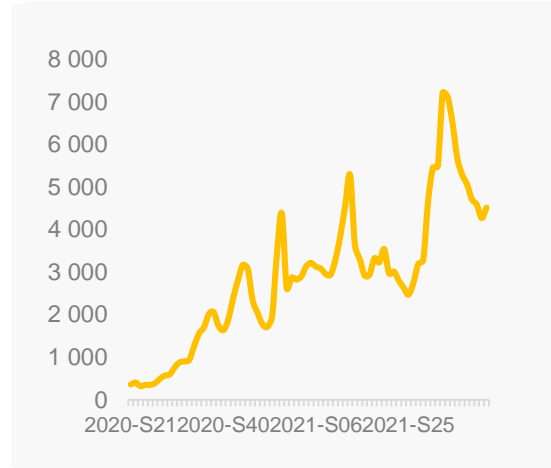
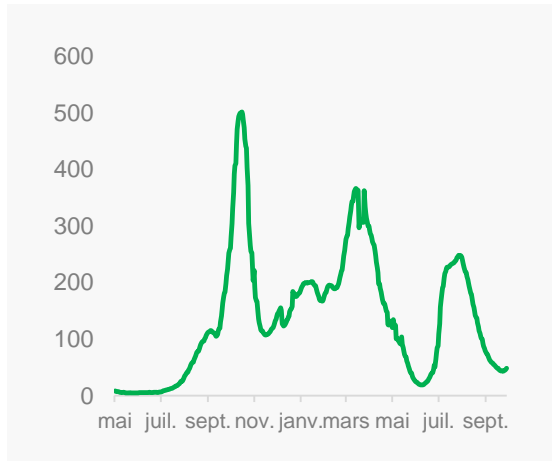
Suivi des indicateurs

*Données disponibles à date du
18/10/2021*

Le 20 octobre 2021

Synthèse nationale des indicateurs épidémiques

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Taux d'incidence (pour 100 000 habitants) :

48,4 (+11,5%)

Taux de dépistage (pour 100 000 habitants) :

4 228,7 (-0,7%)

Taux de positivité :

1,1% (+0,1pt)

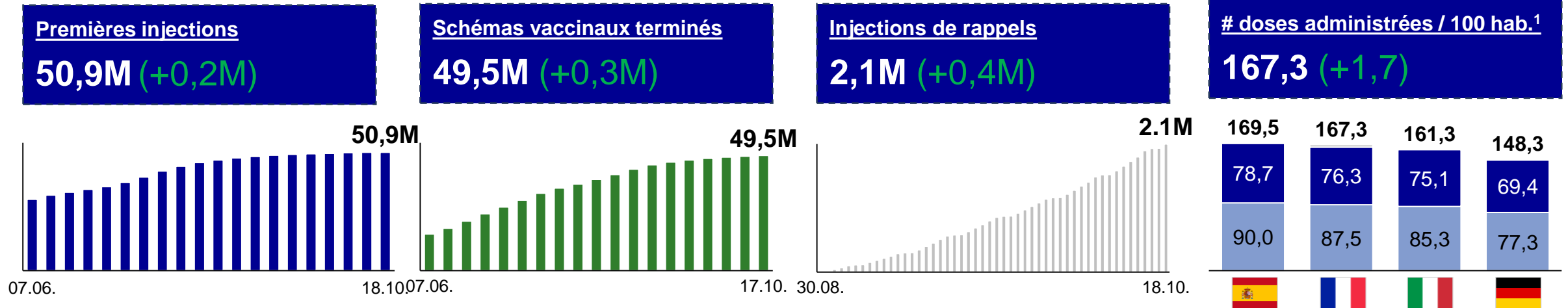
Taux de reproduction effectif (Reff) :

0,88 (+0,08pt)

La dynamique des indicateurs épidémiques s'est inversée cette semaine avec une hausse de tous les indicateurs, sauf le taux de positivité qui reste constant. Le taux d'incidence (48,4) est toujours légèrement en-dessous du **seuil d'alerte** sur le territoire national. Le Reff passera probablement au-dessus de 1 cette semaine.

Synthèse nationale des indicateurs vaccination

Point de situation et évolution vs. la semaine précédente



Le rythme de primo injections diminue au fur et à mesure que la couverture vaccinale se rapproche du taux d'adhésion

La vaccination des 12-17 ans connaît un ralentissement avec 3,7M de primo injections, soit 74% de couverture

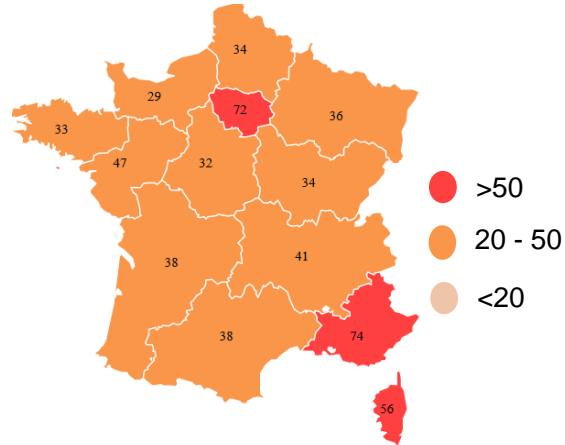
La campagne de rappels monte rapidement en charge avec un total de près de 2,1M injections effectuées au 18 octobre

La France est deuxième pays européen en nombre de doses pour 100 habitants de 12+, derrière l'Espagne

Synthèse régionale des indicateurs

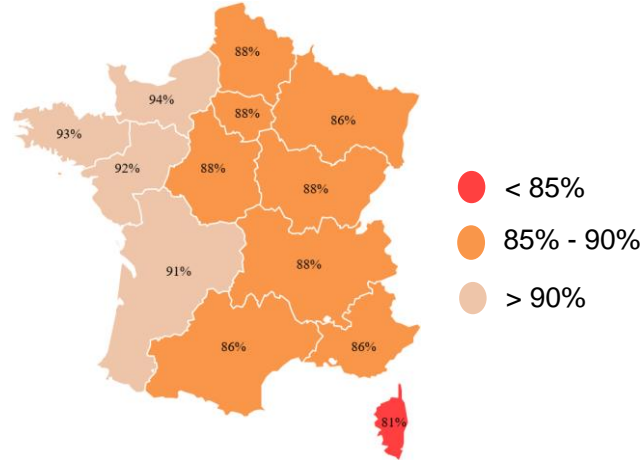
Taux d'incidence par région

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 9 au 15 octobre



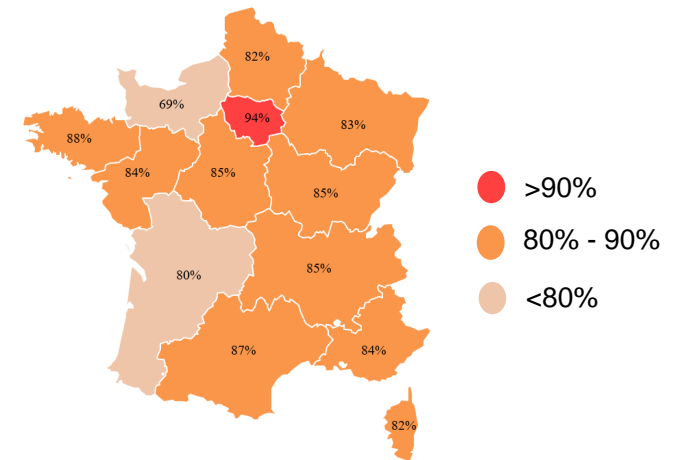
Couverture vaccinale par région

Taux de couverture (sur le lieu d'injection) au 17 octobre



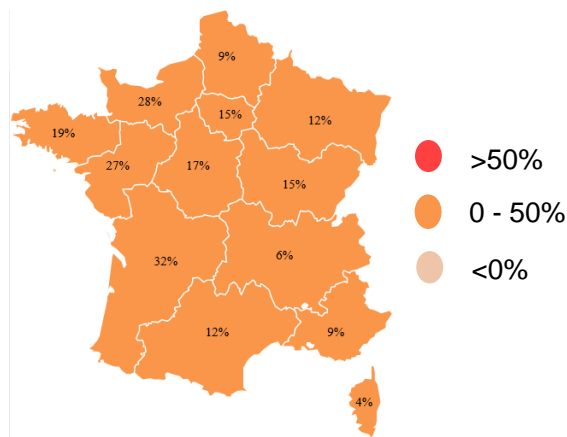
Taux d'occupation en SC par région

Taux d'occupation en soins critiques au 18 octobre (COVID et hors-COVID)



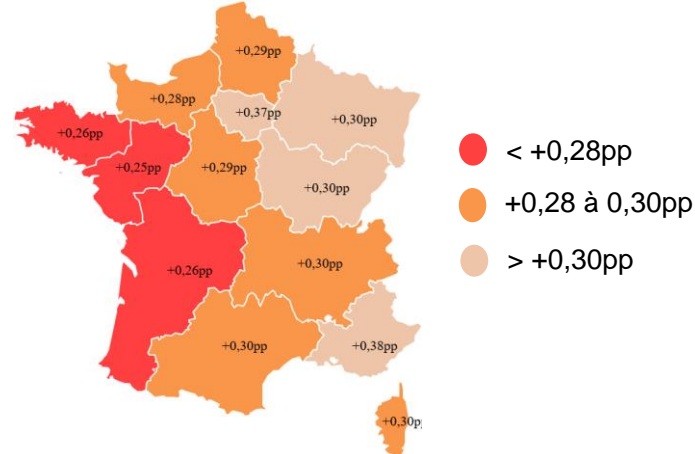
Evolution du TI par région

Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants au 1er septembre



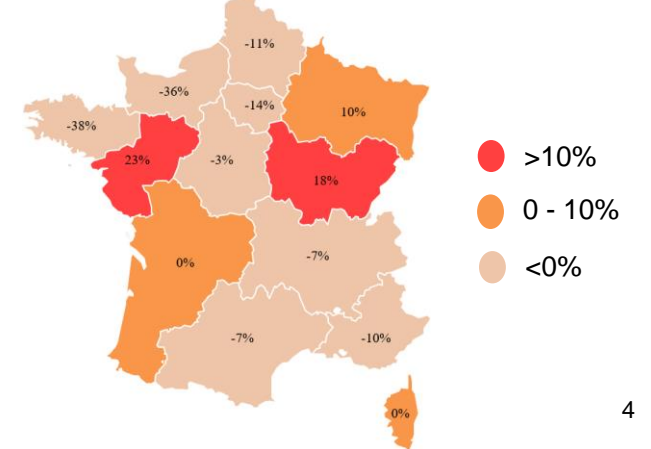
Evolution de la couverture par région

Evolution par rapport à la semaine précédente



Evolution du nombre de patients COVID en SC par région

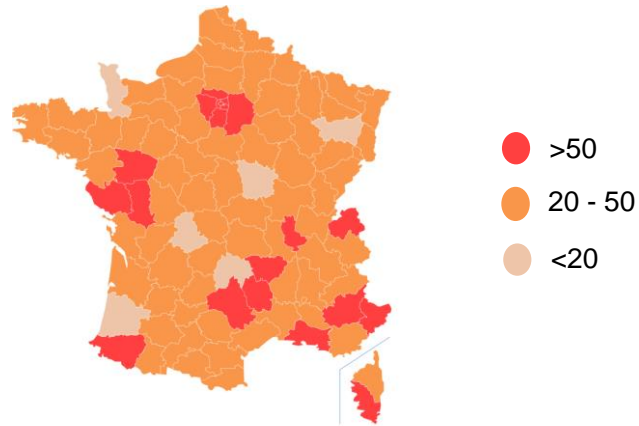
Evolution par rapport aux indicateurs sur 7 jours glissants



71 départements métropolitains sont concernés par une reprise de l'épidémie

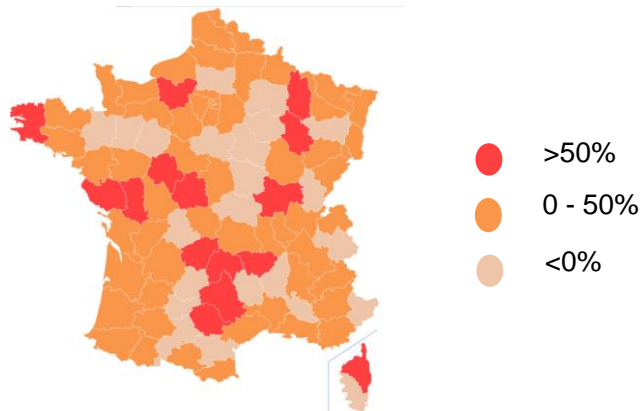
TI par département

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 9 au 15 octobre



Variation hebdomadaire du TI

Indicateurs sur 7 jours glissants sur la semaine du 9 au 15 octobre



A l'échelle départementale :

→ **75 départements** présentent un TI \leq à 50. Seules les **Bouches-du-Rhône** (109,4) ont un TI > 100 (+19% sur 7 jours glissants).

→ **Un grand nombre de départements connaissent une reprise parfois forte de leur TI.** Le **taux d'incidence progresse ainsi dans 71 départements métropolitains.** L'augmentation est >50% dans 15 d'entre eux, >100% dans 4 d'entre eux (Deux-Sèvres, Aveyron, Meuse, Corrèze) et >200% uniquement dans la Meuse (le TI dans ce département reste néanmoins faible: 33 cas pour 100 000 habitants).

→ En **Ile-de-France**, les **8 départements ont un TI supérieur à 50 et en augmentation sur 7 jours glissants** (Paris 85,0 +13% ; Val-de-Marne 78,6 +20% ; Yvelines 75,0 +27% ; Val-d'Oise 74,4 +20% ; Seine-St-Denis 73,2 +4% ; Essonne 68,5 +30% ; Hauts-de-Seine 61,0 +4% ; Seine-et-Marne 51,3 +8%).

→ L'incidence chez les personnes âgées (TIPA) est particulièrement marquée (>100) dans 4 départements (Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire et Haute-Marne) et en hausse dans 71 départements métropolitains, mais le TIPA reste modéré à l'échelle nationale (37 / 100 000 hab).

En semaine 40, le taux d'incidence recule dans toutes les classes d'âge sauf les 70-89 ans

À noter :

En S40, les taux d'incidence les plus élevés concernaient toujours les jeunes adultes : les 30-39 ans (63/100 000, -9%), les 20-29 ans (58/100 000, -3%).

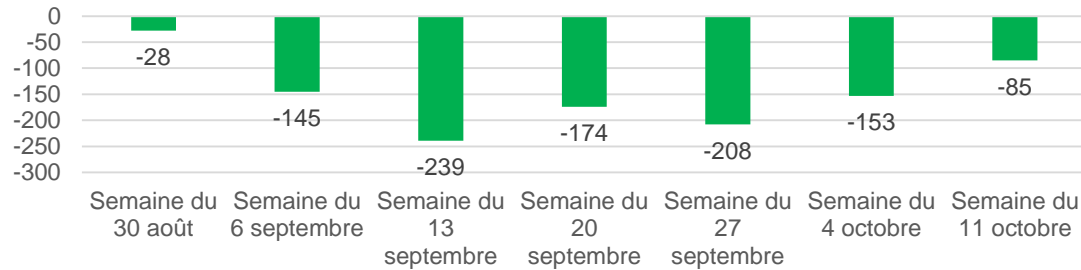
Évolution du TI par semaine et par classe d'âge depuis la semaine 29

46	77	119	137	130	111	89	69	45	32	35	27	90 ans et +
33	51	75	89	83	73	58	44	32	26	25	26	80-89 ans
39	62	83	95	91	80	63	49	34	32	31	32	70-79 ans
57	87	111	125	113	93	75	52	40	33	30	28	60-69 ans
108	156	184	193	171	138	104	73	51	42	37	35	50-59 ans
160	225	258	268	239	197	150	107	77	63	54	48	40-49 ans
277	343	365	378	329	273	208	150	111	84	69	63	30-39 ans
618	581	509	493	404	307	217	146	98	73	60	58	20-29 ans
292	333	330	340	297	243	180	124	89	72	61	49	10-19 ans
59	90	110	128	130	131	120	110	94	70	51	41	0-9 ans
193	227	238	247	218	180	137	100	73	57	48	44	Tous âges
S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	

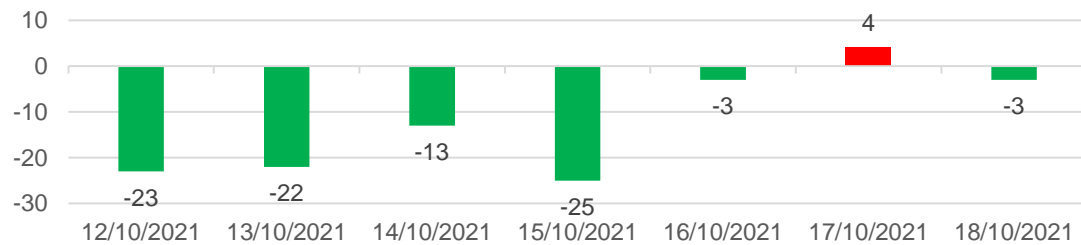


Le nombre de patients COVID en soins critiques diminue au niveau métropolitain, mais le rythme de décrue semble désormais décélérer

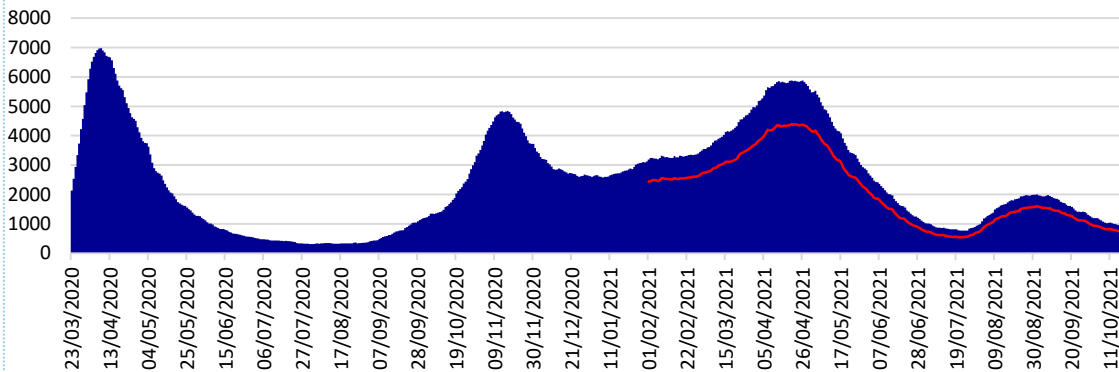
Evolution hebdomadaire



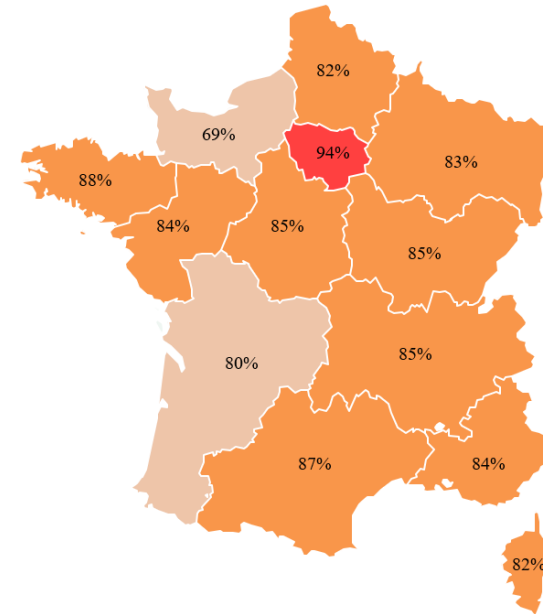
Evolution quotidienne



Patients COVID en soins critiques et en réanimation

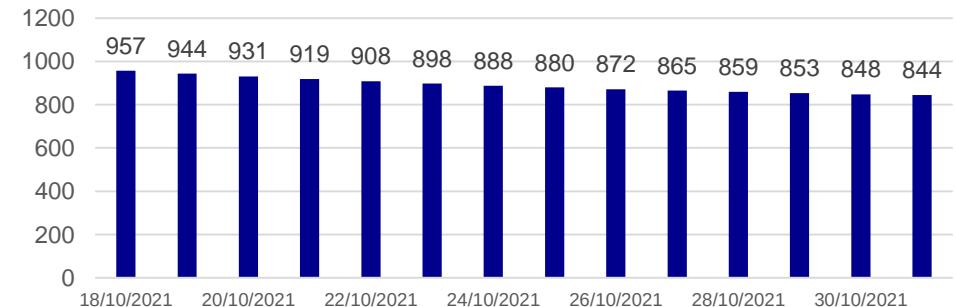


Taux d'occupation des lits de réanimation à date



Le taux d'occupation des lits par les patients COVID et non COVID était de 85,4% des capacités déployées au 12 octobre, réparties également sur le territoire.

Projections Pasteur du nombre de patients COVID en SC en France métropolitaine



En Nouvelle Calédonie : des indicateurs en baisse mais une situation hospitalière pouvant déclencher un plan de débordement



Situation épidémiologique

Le pic épidémique semble franchi en Nouvelle Calédonie, mais la baisse des indicateurs a tendance à se ralentir ces derniers jours.

Les données épidémiologiques sont à **interpréter avec prudence** car dépendantes de la politique de dépistage du territoire, considérant que le nombre de tests réalisés a tendance à diminuer depuis la mi-septembre.

Mesures de freinage

Rentrée scolaire des élèves du secondaire.

Rentrée scolaire des élèves du primaire à l'exception de certaines zones plus touchées par l'épidémie

11/10

16/10

18/10

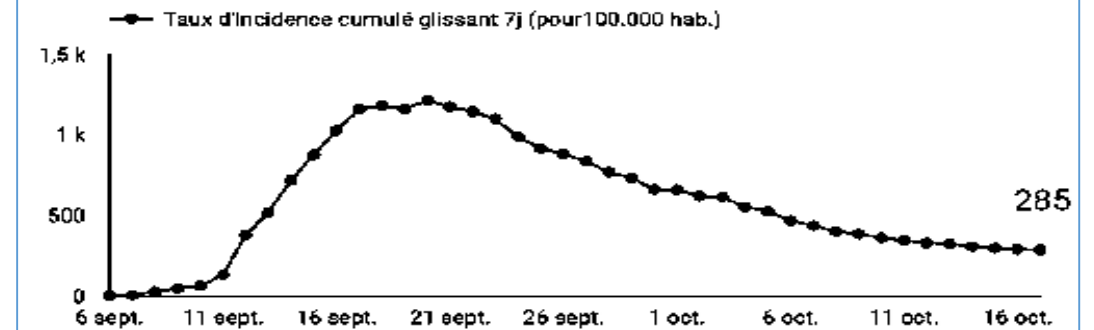
31/10

Confinement strict

Allègement des mesures :

- Déplacements autorisés dans la limite de 10
- Reprise des activités économiques et sociales avec la réouverture, soumise à des protocoles sanitaires stricts, d'ERP considérés à risque
- Couvre-feu repoussé à 22h00 jusqu'à 05h00 :
- Rassemblements dans l'espace public et activités collectives limités de 10 à 15 personnes maximum

Taux d'incidence cumulé sur 7 jours glissants



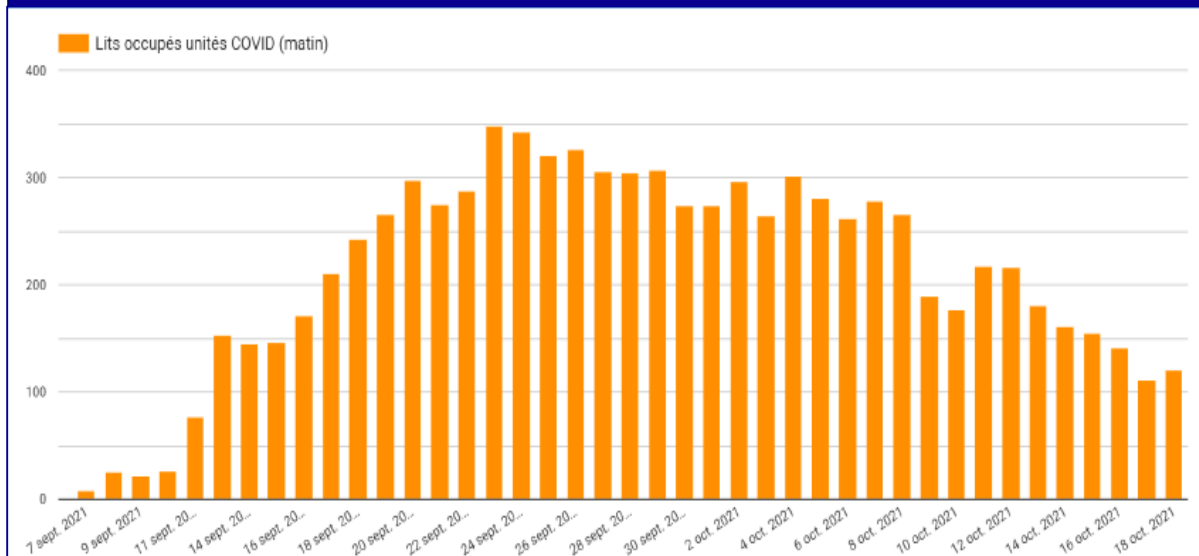
La campagne de vaccination se poursuit (vaccination obligatoire d'ici la fin d'année).

Au 13/10, les données ont une dynamique largement favorable.

64% ont bénéficié d'une première dose et 53% ont un schéma vaccinal complet

La situation tend à s'améliorer mais reste toujours fragile

Hospitalisation conventionnelle COVID

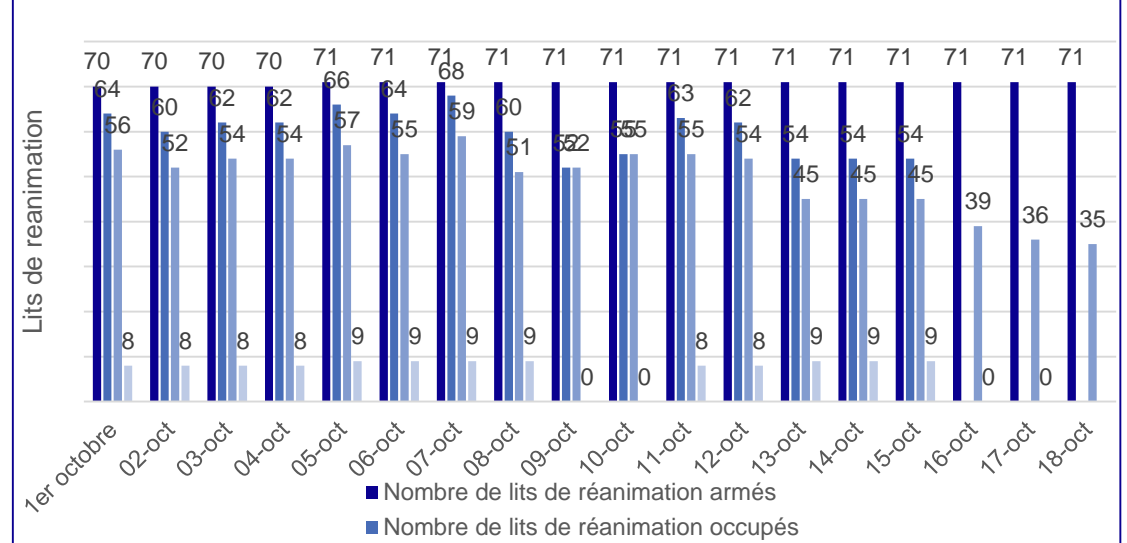


La baisse du nombre de patients hospitalisés en médecine COVID est amorcée depuis quelques jours, ce qui permet au territoire d'envisager la réouverture de lits non COVID en médecine.

Si la situation tend à s'améliorer, elle reste toujours assez fragile à l'hôpital compte-tenu :

- de la possibilité d'un rebond épidémique, alimenté par une levée trop rapide de certaines mesures de freinage ;
- d'une forte reprise d'activité qui pourrait être décidée, avec un impact notable sur les lits de réanimation non COVID.

Capacité en réanimation et occupation des lits (Covid et non-Covid)



- Selon les données dont nous disposons, les services de réanimation sont toujours en tension, malgré une légère amélioration de la situation. Le pic hospitalier en réanimation semble avoir été atteint le 7 octobre, avec une situation de saturation quasi-totale (68 lits occupés sur 71 lits).
- La situation s'améliore progressivement en réanimation, avec un nombre de patients COVID qui baisse progressivement et une tendance à la stabilité pour les patients non COVID, ce qui ne témoigne pas pour l'instant d'une reprise d'activité notable, activité qui devrait reprendre assez rapidement selon la DASS.



Situation épidémiologique

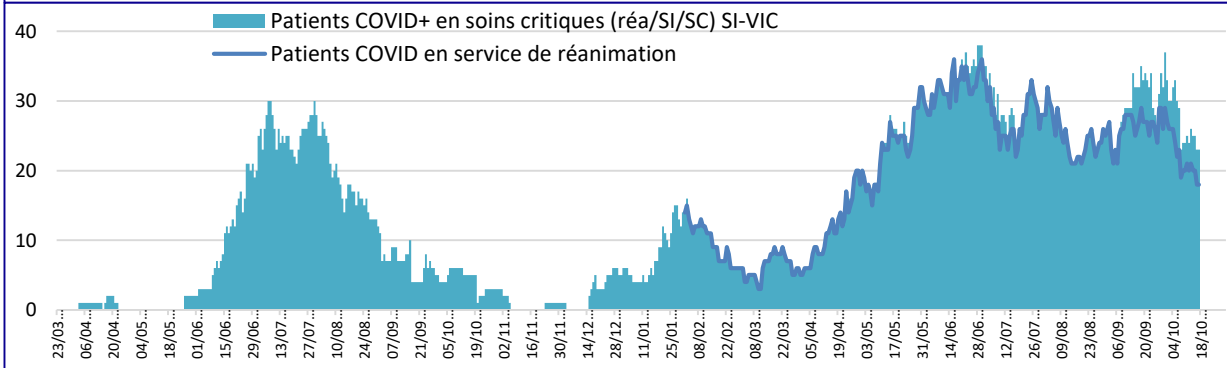
La tendance des indicateurs épidémiologiques est à la baisse, mais ils restent à des niveaux encore très élevés, et avec des disparités régionales notables.

Le TI est désormais de **272,1 en diminution de 28,2%**.

Situation hospitalière

La pression hospitalière reste élevée mais stable sur les derniers jours, ce qui témoigne d'une situation meilleure que ce qui était anticipé. Les modèles Pasteur prévoient une décrue très progressive du nombre de patients hospitalisés en réanimation Covid, bien qu'avec une marge d'incertitude importante.

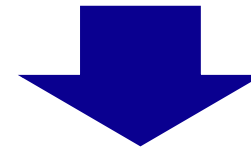
Il existe aujourd'hui une **marge satisfaisante en nombre de lits de réanimation inoccupés (7 lits)**, suite au désarmement de 8 lits de réanimation intervenu ce week-end, avec possibilité de les réarmer très rapidement.



Vaccination

Le taux de couverture vaccinale est encore très faible y compris chez les soignants.

Des travaux sont en cours pour de nouvelles campagnes de communication en faveur de la vaccination. Concernant l'obligation vaccinale des soignants, la phase de contrôle pédagogique est terminée. Les premières mises en demeure de personnels soignants non vaccinés ont été lancées, et sont amenées à se poursuivre.



- A la demande de l'ARS, un **envoi de vaccin JANSSEN a été effectué et réceptionné.**
- L'objectif est de relancer les primo-vaccinations avec un vaccin pouvant susciter une méfiance moindre de la part de certaines populations.
- Actuellement, **32% des 12ans+ présentent un schéma vaccinal complet.**

Une proposition de stratégie de déconfinement de la zone orange, avec mise en place au cours des 2 prochaines semaines est en cours de discussion au niveau interministériel

Amélioration de la situation sanitaire en Guadeloupe, situation de plateau en Martinique



Martinique

La semaine 41 confirme la tendance observée en semaine 40, c'est-à-dire une stagnation des indicateurs épidémiologiques, illustrant un plateau sanitaire haut sur le territoire de Martinique. On observe toutefois l'amorçement d'une baisse des indicateurs virologique avec la décrue du taux d'incidence :

- Le TI est de 126,3 (-19,2% sur 7 jours glissants) ;
- Le TP est désormais de 2,6% ;
- Le R effectif est à 0,78.



Guadeloupe

En Guadeloupe la diminution des indicateurs virologiques se poursuit en semaine 41 malgré un léger ralentissement de la baisse observé depuis la semaine 40 :

- Le TI est de 50,9 (-28,2 sur 7 jours glissants) ;
- Le R effectif est de 0,59 ;
- le TP est de 1,5.

Evolution des mesures de freinage

- **En Martinique** : Compte-tenu de l'évolution des indicateurs épidémiologiques, le territoire a limité sa deuxième phase de déconfinement à la fin de la limitation des déplacements à 10km du domicile le 8 octobre dernier. Le maintien dans la durée d'un haut niveau de mesures de freinage est essentiel pour revenir à des niveaux faibles, d'autant plus que la couverture vaccinale reste très insuffisante.
- **En Guadeloupe** : En Guadeloupe, le territoire a amorcé sa seconde phase à compter du 8 octobre en mettant fin aux limitations de déplacement et en repoussant le couvre-feu à 22h. Il convient d'être prudent sur la levée des mesures de freinage pour faire revenir les indicateurs épidémiologiques au plus bas niveau, d'autant que le capacitaire guadeloupéen pourrait être impacté par la mise en œuvre de l'obligation vaccinale qui a débuté en début de semaine 41.

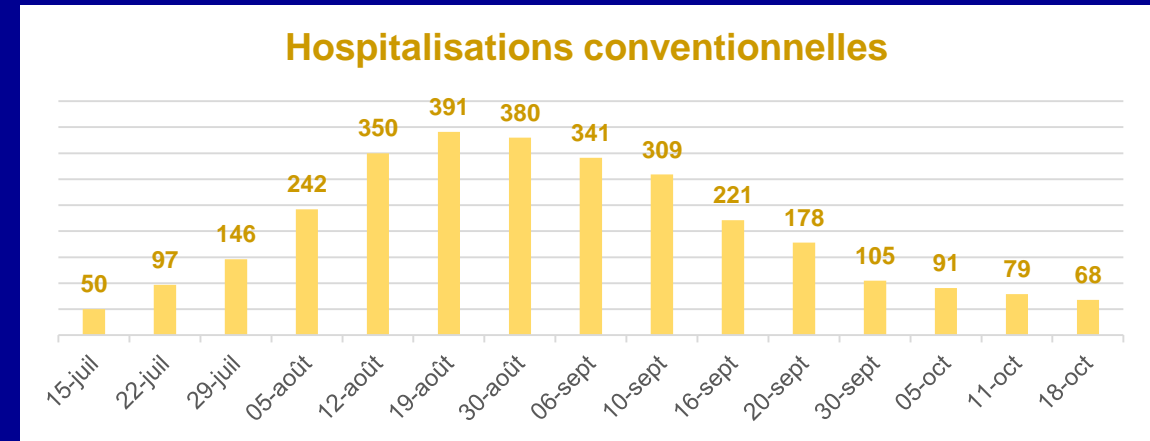
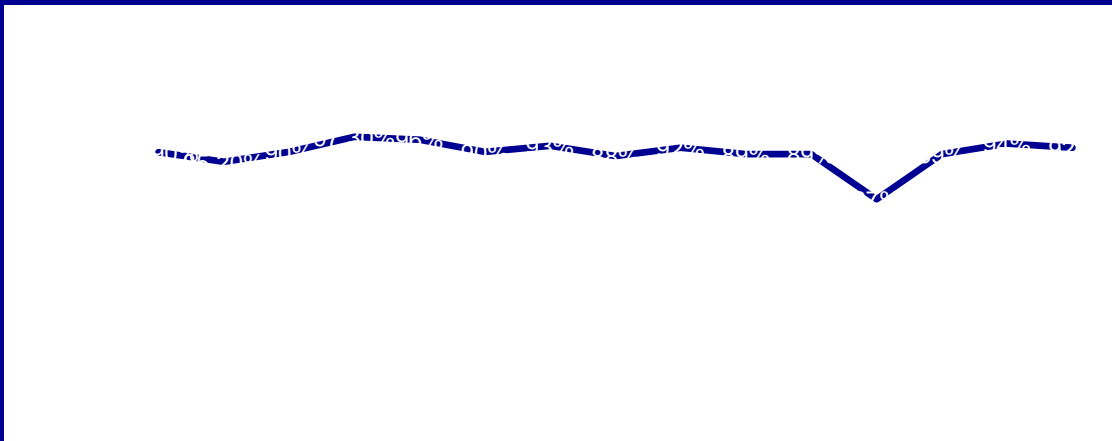
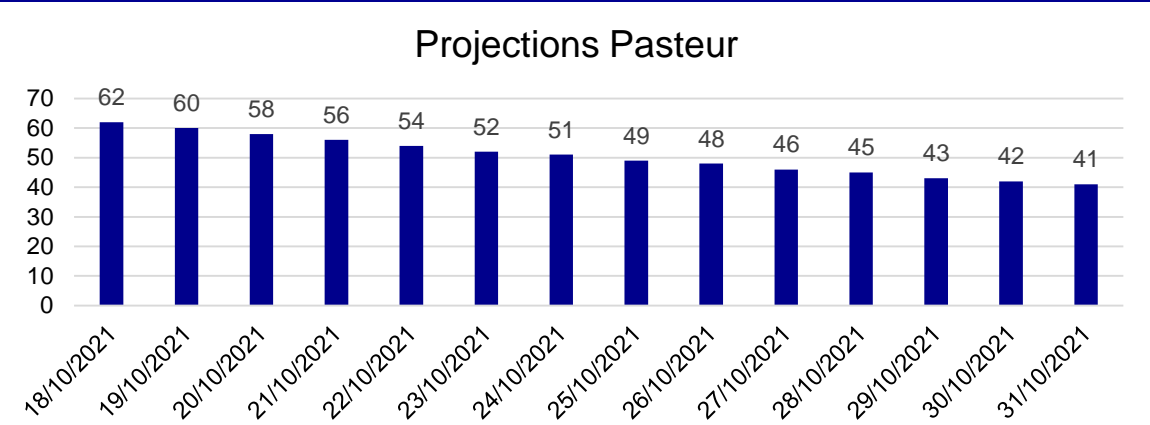
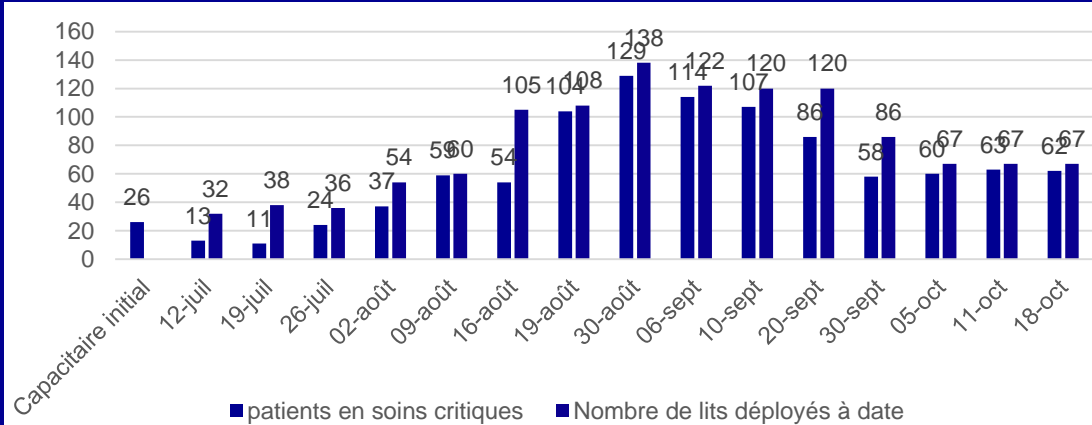
Vaccination

En Guadeloupe, 38% de la population totale a reçu au moins une dose et 28% dispose d'un schéma vaccinal complet.
En Martinique, la situation est assez similaire puisque 35% a reçu sa première dose et 30% a reçu ses 2 doses.

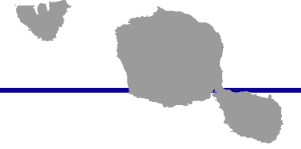
Obligation vaccinale

La mise en place de l'obligation vaccinale suscite des motifs d'inquiétude sur la capacité des établissements à faire face à une situation dégradée de manière prolongée. Des plans sont en cours d'élaboration de manière à assurer un contrôle progressif, tout en prévoyant une réorganisation des services de santé en cas de mouvement de grève massif. **Des premières mises à pied sont à signaler en début de semaine 42 en Guadeloupe.**

En Martinique, la tension hospitalière se maintient à un taux élevé



En milieu hospitalier la tension hospitalière se maintient à un taux élevé, avec des flux de patients COVID en réanimation qui restent importants. Le territoire a rouvert 8 lits supplémentaires de médecine COVID en suivant une logique d'anticipation de rebond épidémique



Situation épidémiologique et hospitalière

Indicateurs épidémiologiques

- L'ensemble des indicateurs y compris hospitaliers se consolident à la baisse.
- Le taux d'incidence est inférieur à 30/100.000 habitants à l'échelle du territoire.

Indicateurs hospitaliers

- Le nombre de patients hospitalisés au 14/10 est de 45 patients COVID, dont 14 en réanimation COVID et 28 patients COVID longs.
- On dénombre par ailleurs 38 hospitalisations de jour au SSR Ora Ora.

Vaccination

La campagne de vaccination se poursuit avec désormais **53% de la population totale qui dispose d'un schéma vaccinal complet**

Mesures de freinage

Les mesures de freinage sont allégées à compter du 09/10 avec la suppression du confinement le week-end mais un maintien du couvre-feu tous les jours à partir de 21h00



Situation épidémiologique

La Réunion :

La situation sanitaire continue de **s'améliorer** avec une poursuite du ralentissement de la circulation virale et une diminution du nombre d'hospitalisation, d'admission en réanimation et de décès

A Mayotte

- Les indicateurs épidémiologiques sont **en baisse**.
- Quelques **clusters sont toutefois à signaler**, notamment en milieu professionnel, sans criticité particulière .

Situation hospitalière

A La Réunion :

La tension hospitalière liée au COVID **continue de diminuer si bien que le territoire n'est plus en situation de tension**. Le désarmement de lits COVID en réanimation et en médecine se poursuit. On compte actuellement 57 patients en réanimation (dont 8 COVID) sur 82 lits armés et 9 patients COVID en HC sur 16 lits armés.

A Mayotte

L'affaiblissement de la circulation du virus se reflète dans les chiffres de l'hospitalisation à Mayotte : il n'y a qu'1 patient COVID+ hospitalisé au 18/10 (réanimation).

Mesures de freinage

A la Réunion

- **L'allègement des mesures de freinage se poursuit**. La suppression du couvre-feu et l'instauration de jauges dans les ERP sont effectives depuis le 4 octobre. Le maintien de mesures freinage proportionnées à la situation doit permettre de revenir à des niveaux épidémiques faibles tout en poursuivant l'amélioration de la couverture vaccinale (58% de la population globale avec au moins une dose). Un nouvel allègement des mesures de freinage est prévu pour le 18 octobre, avec maintien de certaines d'entre elles ;
- En vue de la reprise des croisières en Outre-mer, la Réunion se prépare à la reprise d'activité de son secteur touristique. Une discussion avec le territoire et l'ensemble des acteurs concernés est à entamer pour appréhender cette réouverture en décembre.

A Mayotte

Un allègement des mesures de freinage est mis en place depuis le 07/10. Ces mesures établissent l'obligation du port du masque dans les lieux à très forte densité et autorise les rassemblements de personnes sur la voie publique jusqu'à 10 personnes (précédemment à 6 personnes).

A noter : L'état d'urgence sanitaire est levé à la Réunion depuis le 15/10/2021. Il met fin à l'obligation du port du masque dans l'espace public, à l'exception des événements à forte densité. Les rassemblements dans l'espace public et les pique-niques sont autorisés jusqu'à 10 personnes. Les activités de danse et les concerts sont autorisés dans les ERP soumis au passe sanitaire, avec port du masque obligatoire et jauge à 75% de la capacité maximale en intérieur et en extérieur.

Grâce à la vaccination, le nombre de décès en France n'est plus corrélé au taux d'incidence

À noter :

On compte depuis le 1er juillet 2021 4 466 décès en France métropolitaine. Sur le même intervalle de temps (109 jours) pendant le pic de la vague automnale (1er octobre 2020 au 17 janvier 2021, 2ème vague), 27 251 personnes étaient décédées.

Corrélation entre le taux d'incidence et le nombre de décès quotidiens en France métropolitaine

